



# HEBDO

## LES OBJECTIFS DU PLAN EAU SONT INATTEIGNABLES SANS BUDGET CONSÉQUENT, SELON L'UIE

**Selon l'Union des industries de l'eau (UIE), l'objectif de réduction des fuites prévu par le Plan eau ne pourra pas être tenu avec le budget actuel. Elle appelle à l'inventivité pour prélever et flécher de nouveaux financements.**

Le 17 octobre dernier, l'Union des industries et entreprises de l'eau (UIE) célébrait ses 100 ans. L'occasion pour cette fédération regroupant huit syndicats et 200 entreprises de marquer le coup de manière festive, mais surtout d'alerter sur le sous-financement du Plan eau présenté en 2023 par Emmanuel Macron, et du coup de rabot supplémentaire prévu par le projet de loi de finances 2025. Pour réaliser les investissements nécessaires afin de remplacer les canalisations et réduire les taux de fuites, l'UIE propose quelques pistes.

### **Retrouver des marges de manœuvre financières**

Des réseaux d'eau qui vieillissent et des zones blanches d'investissement dans la « diagonale du vide », portion du territoire français allant de la Meuse aux Landes, où la densité de population est relativement faible. Voilà la situation qui inquiète l'UIE. La structure interroge la décision du Premier Ministre de reporter l'obligation de délégation des compétences eau et assainissement aux intercommunalités. Outre les capacités financières démultipliées, l'UIE rappelle la meilleure capacité des intercommunalités et autres structures connexes (type syndicat mixte) à gérer ces compétences complexes, par rapport « aux petits secrétariats de mairie ».

Et pour « retrouver des marges de manœuvre » financière, l'UIE propose de faire payer aux usagers « le vrai prix du service de l'eau ». Mais elle ne se prononce pas clairement sur la question de savoir si cette politique peut être compatible avec la tarification sociale de l'eau, grâce à laquelle les plus défavorisés pourraient s'acquitter de leur facture d'eau. L'UIE redirige la question vers la Fédération professionnelle des entreprises de l'eau (FP2E). Un renvoi qui s'explique par la raison d'être de l'UIE, centrée sur les canalisations et les infrastructures plutôt que sur le service final à l'utilisateur. « Il faudrait réfléchir à des sortes de forfaits », avance néanmoins Philippe Carrio, président du Syndicat national des entreprises du traitement de l'eau (Synteau), structure adhérente à l'UIE. À cette occasion, il rappelle que ses activités professionnelles l'ont conduit à travailler à des facturations sociales pour les usagers de l'eau. Preuve, s'il en fallait, que les secteurs de l'eau ne sont pas si silotés que ça, et que les annonces faites gagneraient à englober un plus grand nombre de fédérations.

### **Un mur d'investissement pour le traitement**

#### **ENCOURAGER LE RECYCLAGE DE L'EAU**

L'UIE demande également une accélération de la réutilisation des eaux impropres à la consommation humaine en proposant deux niveaux d'obligations : une à titre préparatoire, demandant que chaque nouvelle construction (notamment les maisons individuelles) soit équipée d'un réseau secondaire et séparatif pour permettre l'installation d'un équipement de réutilisation de ces eaux a priori ou a posteriori. Une seconde imposant à chaque nouvelle construction d'être équipée d'un dispositif de récupération pour ce type de solution. Pour Romain Salza, docteur en microbiologie et expert en réutilisation de l'eau, « c'est une bonne chose d'inciter, mais pas

*d'obliger, car pour le moment, il n'existe pas de certification française sur les équipements de recyclage des eaux usées et le marché regorge de solutions à la limite de l'escroquerie et sans aucun contrôle ».*

L'UIE souhaiterait aussi que « *l'eau paie l'eau* » uniquement, et ainsi que soient, par exemple, sorties de la facture de l'usager les taxes afférentes à la préservation de la biodiversité. Une déclaration qui fait référence à la redirection d'une partie du budget des agences de l'eau vers l'Office français de la biodiversité. Un budget qui, selon le projet de loi de finances en cours d'examen, ne sera pas réévalué en 2025.

À l'enjeu des réseaux, s'ajoute celui des dépenses d'investissement nécessaires à la lutte contre les polluants émergents de type PFAS retrouvés dans les eaux et la transposition de la nouvelle directive sur les eaux résiduaires urbaines (Deru). L'UIE témoigne du mur d'investissement qui va se dresser devant les collectivités. Un constat qui résonne sur le terrain. « *Nous avons chiffré les travaux nécessaires dans ce cadre : ce sont des ordres de grandeur qu'il faut prévoir sur trois mandats !* » témoigne Pierre Commenville, directeur du cycle de l'eau de la Métropole de Lyon.

Il va donc falloir trouver les financements nécessaires et être « inventifs ». L'UIE rappelle, à titre d'inspiration, qu'il existait jusqu'en 2005 un Fonds national pour le développement des adductions d'eau potable (FNDAE). Cet outil financier, mutualiste et solidaire, au service des communes rurales était géré par le ministère de l'Agriculture et apportait une aide financière en capital aux collectivités rurales, pour leurs travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement. Celui-ci était financé en partie grâce... à une taxe sur les jeux d'argent.

<https://www.actu-environnement.com/>